

Mobilités douces : le conseil départemental inaugure une nouvelle voie verte à Romorantin-Lanthenay

Ce lundi 15 septembre, en présence d'élus locaux, Philippe Gouet, président du conseil départemental, et Pascal Bioulac, vice-président chargé des routes, des mobilités et de l'innovation énergétique et environnementale, ont inauguré la nouvelle voie verte de Romorantin-Lanthenay, qui dessert, en longeant une partie de la RD922, les zones d'activités nord, la zone de la Grange, la zone commerciale, ainsi que le quartier des Malvas.

Dans le cadre de sa politique de développement des mobilités douces et de lutte contre l'autosolisme, le conseil départemental de Loir-et-Cher a entrepris, dès le 17 février 2025, la construction d'une nouvelle voie verte à Romorantin-Lanthenay. Objectif : relier les zones d'activités nord et la zone de la Grange à la zone commerciale, et desservir le quartier des Malvas, tout en assurant la continuité des voies cyclables déjà existantes à Romorantin-Lanthenay.

Une voie verte de 3 kilomètres

D'une longueur totale de 3 kilomètres (dont 2,240 kilomètres de voie verte et 760 mètres de voie partagée) et large de 3 mètres, ce nouvel axe réalisé en grave-émulsion est composé de plusieurs sections :

- Section 1 : Zone d'activités Les Granges – Giratoire RD922/RD120
- Section 2 : Chemin communal – Rue des Malvas
- Section 3 : Rue des Malvas
- Section 4 : D13 – Giratoire RD922/RD13

Réalisés par l'entreprise COLAS de février à juillet 2025, les travaux de construction de cette nouvelle voie verte à Romorantin-Lanthenay ont été financés à hauteur de 615 000 euros par le conseil départemental de Loir-et-Cher (37,5 %), la région Centre-Val de Loire (37,5 %) et l'État dans le cadre du Contrat de plan État-Région (25 %).

À noter que, durant la totalité de la période de travaux, la circulation a pu être maintenue sur les routes départementales 922, 120 et 13. Seules quelques phases ont nécessité un alternatif ponctuel.

Les mobilités douces, un enjeu important pour le département

La création de cette nouvelle voie verte contribue à la mise en place du schéma directeur départemental des mobilités douces dans le cadre de [l'Agenda 2030](#), qui a pour ambition, sur la base d'un investissement global de 21 millions d'euros sur 10 ans, de réaliser sur l'ensemble du territoire 107 kilomètres d'aménagements supplémentaires à l'horizon 2030.

Depuis 2022, le département a ainsi construit [six voies vertes](#) : entre Blois et Valencisse, Muides-sur-Loire et Saint-Laurent-Nouan, Blois et Fossé, Morée et Saint-Hilaire-la-Gravelle, Saint-Gervais-la-Forêt et Cellettes, et dernièrement, à Romorantin-Lanthenay.

« Initialement orientée vers les itinéraires cyclables touristiques, la Stratégie vélo départementale, en réponse aux besoins exprimés localement, s'est étendue aux itinéraires domicile-travail et de desserte des collèges le long d'axes départementaux structurants. Cette politique se concrétise par la réalisation de voies vertes en maîtrise d'ouvrage propre, ou par subventionnement de projets menés par d'autres collectivités, de liaisons cyclables, de parkings relais, d'aires de covoiturage, etc. En 2024, le département de Loir-et-Cher a consacré 2,2 millions d'euros aux mobilités douces. Cette année, il y consacre en complément 1,3 million d'euros. Le développement des mobilités douces est assurément une priorité », a tenu à souligner Pascal Bioulac.

